

DECRET N° 91-110 du 7 Juin 1991

portant approbation des Budgets Primitifs Gestion 1991 des Circonscriptions Administratives de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;
- VU la Loi N° 91-014 du 12 Avril 1991 portant Loi de Finances pour la Gestion 1991 ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Juin 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Gestion 1991 des Circonscriptions Administratives de l'Atlantique, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat chargé de
la Coordination de l'Action Gouvernemen-
mentale et de la Défense, chargé de
l'intérim,


Désiré VIEYRA

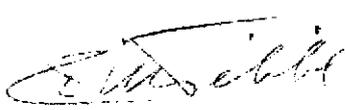
.../...

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la Défense



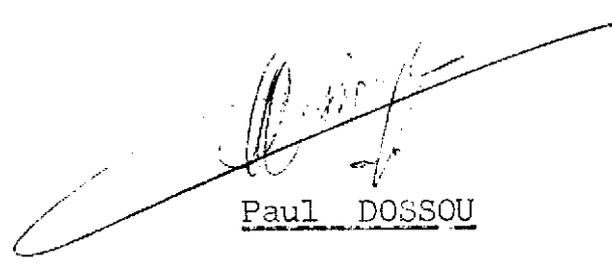
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de
l'Administration Territoriale,



Jean Florentin FELIHO

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 CS 2 MPEF 15 MISPAT 6 AUTRES MINISTERES
12 DLC 2 DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 CIRCONSCRIPTIONS ADMINIS-
TRATIVES 15 GDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 IGE 1 JORB 1.

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

Préfecture de Cotonou

Recettes Ordinaires : Deux Cent Un Millions Six Cent Onze Mille
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Francs201.611.490

Recettes Extraordinaires : Dix Neuf Millions Six Cent Cinquante
Cinq Mille Quatre Cent Quatre Vingt:19.655.480

Dépenses Ordinaires : Deux Cent Un Millions Six Cent Onze Mille
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Francs201.611.490

Dépenses Extraordinaires : Dix Neuf Millions Six Cent Cinquante
Cinq Mille Quatre Cent Quatre Vingt 19.655.480

Circonscription Urbaine de Ouidah

Recettes Ordinaires : Quarante et Un Millions Quatre Cent
Cinquante Mille Francs 41.450.000

Recettes Extraordinaires : Sept Millions Trois Cent Trente Mille
Trois Cent Soixante et un Francs 7.330.361

Dépenses Ordinaires : Quarante et Un Millions Quatre Cent
Cinquante Mille Francs 41.450.000

Dépenses Extraordinaires : Sept Millions Trois Cent Trente Mille
Trois Cent Soixante et Un Francs 7.330.361

Circonscription Urbaine de Cotonou

Recettes Ordinaires : Sept Cent Cinquante Sept Millions Trois
Cent Cinquante Six Mille Quatre Cent Soixante et Un Francs
.....757.356.461

Recettes Extraordinaires : Quatre Vingt Millions Cent Vingt Trois
Mille Deux Cent Quatre Vingt Onze Francs 80.123.291

Dépenses Ordinaires : Sept Cent Cinquante Sept Millions Trois
Cent Cinquante Six Mille Quatre Cent Soixante et Un Francs
.....757.356.461

Dépenses Extraordinaires : Quatre Vingt Millions Cent Vingt Trois
Mille Deux Cent Quatre Vingt Onze Francs 80.123.291

Sous-Préfecture d'Abomey Calavi

Recettes Ordinaires : Trente Neuf Millions Quatre Cent Quatre Vingt et Un Mille Sept Cent Soixante Francs 39.481.760

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Cinq Cent Soixante Dix Sept Mille Trois Cent Trente Quatre Francs 3.577.334

Dépenses Ordinaires : Trente Neuf Millions Quatre Cent Quatre Vingt et Un Mille Sept Cent Soixante Francs39.481.760

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Cinq Cent Soixante Dix Sept Mille Trois Cent Trentze Quatre Francs..... 3.577.334

Sous-Préfecture d'Allada

Recettes Ordinaires : Trente Deux Millions Sept Cent Cinquante Mille Francs32.750.000

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Sept Mille Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Francs 3.007.484

Dépenses Ordinaires : Trente Deux Millions Sept Cent Cinquante Mille Francs32.750.000

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Sept Mille Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Francs 3.007.484

Sous-Préfecture Lacustre de So-Ava

Recettes Ordinaires : Vingt et Un Millions Sept Mille Sept Cent Trente Francs21.007.730

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Huit Cent Trente Quatre Mille Cent Soixante Neuf Francs..... 3.834.169

Dépenses Ordinaires : Vingt et Un Millions Sept Mille Sept Cent Trente Francs21.007.730

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Huit Cent Trente Quatre Mille Cent Soixante Neuf francs..... 3.834.169

Sous-Préfecture de Zè

Recettes Ordinaires : Dix Neuf Millions Neuf Cent Vingt Quatre Mille Cent Cinquante Six Francs19.924.156

Recettes Extraordinaires : Cinq Millions Quarante Trois Mille Sept Cent Huit Francs..... 5.043.708

Dépenses Ordinaires : Dix Neuf Millions Neuf Cent Vingt Quatre Mille Cent Cinquante Six Francs19.924.156

Dépenses Extraordinaires : Cinq Millions Quarante Trois Mille Sept Cent Huit Francs 5.043.708

Sous-Préfecture de Kpomasse

Recettes Ordinaires : Dix Huit Millions Cent Dix Mille Cinq Cent
Cinquante Deux Francs18.110.552

Recettes Extraordinaires : Cinq Millions Neuf Cent Quatre Vingt
Dix Neuf Mille Deux Cent Sept Francs..... 5.999.207

Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions Cent Dix Mille Cinq Cent
Cinquante Deux Francs18.110.552

Dépenses Extraordinaires : Cinq Millions Neuf Cent Quatre Vingt
Dix Neuf Mille Deux Cent Sept Francs 5.999.207

Sous-Préfecture de Tori-Bossito

Recettes Ordinaires : Seize Millions Vingt Sept Mille Huit Cent
Soixante Huit Francs.....16.027.868

Recettes Extraordinaires : Cinq Millions Six Cent Quatre Vingt
Dix Huit Mille Huit Cent Soixante Douze Francs 5.698.872

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Vingt Sept Mille Huit Cent
Soixante Huit Francs16.027.868

Dépenses Extraordinaires : Cinq Millions Six Cent Quatre Vingt Dix
Huit Mille Huit Cent Soixante Douze Francs 5.698.872

Sous-Préfecture de Toffo

Recettes Ordinaires : Vingt et Un Millions Six Cent Quatre Vingt
Dix Sept Mille Trois Cent Soixante Francs.....21.697.360

Recettes Extraordinaires : Quatre Millions Quatre Cent Quatre
Vingt Huit Mille Trois Cent Cinquante Six Francs .. 4.488.356

Dépenses Ordinaires : Vingt et Un Millions Six Cent Quatre Vingt
Dix Sept Mille Trois Cent Soixante Francs21.697.360

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Quatre Cent Quatre
Vingt Huit Mille Trois Cent Cinquante Six Francs .. 4.488.356